PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 5 décembre 2017 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Mark Handschin, Jean-Charles Fournier, Francis Lamarre, Michel Morin et Madame Édith Lamoureux.

Également présente : Madame Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière.

- 1. **OUVERTURE** : 20 h 00
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2017
- 4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS
 - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**

5. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier à traiter.

6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

Aucun dossier à traiter.

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Demande de nettoyage de la branche 61 de la Rivière du Sud

8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

a) Demande de rencontre à Henryville pour l'USEP

9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

- a) Avis de motion et présentation du projet de règlement 492 relatif au traitement des élus municipaux
- b) Avis public et adoption du calendrier des séances ordinaires pour 2018
- c) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
- d) Rappel de la tenue de la réunion du 12 décembre 2017 à 20h00 portant sur le budget 2018
- 10. VARIA
- 11. **COURRIER**
- 12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE: 20h30

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-12-184 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. ADOPTÉE.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE:

2017-12-185 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2017. ADOPTÉE.

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

LOISIRS ET CULTURE

C1700401	Jacqueline Sépul, subv. Loisirs 2 enfants	98.31\$
C1700402	Librairie Moderne, livres de bibliothèque	902.41\$
C1700403	AKD Protection, compresses gel et diachylons pour baseball	36.79\$
C1700404	Bianca Bouchard, subv. Camp de jour 3 enfants	150.00\$
C1700405	Marie-Claude Blouin, subv. Camp de jour 2 enfants	100.00\$
C1700421	Joance Martin, coordonnatrice chargée de projet MADA et PFM	5 040.00\$

PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

C1700406	Garage Raymond inc., radiateur camion-citerne	1 666.25\$
C1700407	Jacques Thibault Pierreville, vérif. 3 camions incendie et pompe portative	517.39\$
C1700408	Cauca, Survi-mobile du 15 nov. au 30 décembre 2017	120.72\$
C1700409	Alain Hétu, vérif. véhicule et vignette SAAQ, frais déplacement annuel	308.71\$
C1700410	Mathieu Gagnon, filtre et coupleur pour compresseur de caserne	30.41\$
C1700422	Régie d'incendie Mont-Saint-Grégoire et Ste-Brigide, serv. TPI	1 792.49\$

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun fournisseur à payer.

HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

C1700411	L'Homme et fils inc., location scie à chaine, manchon galvanisé pour l'aqueduc	
	Œillets et écrous pour Centre communautaire, lumière du parc	187.25\$
C1700412	Mactrap, captures de 3 castors, rang Ste-Marie	574.88\$
C1700413	Ténaquip, Œillets pour décorations au Centre communautaire	12.08\$
C1700414	ITM Instruments inc., produits pour tests d'eau	73.58\$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

C1700415	A.D.M.Q., formation projet Loi 122 (2 jours – février 2018)	600.17\$
C1700416	Charles Krans, entente cellulaire 2017	240.00\$
C1700417	Papeterie Cowansville inc., caisses papiers blanc et papiers couleurs	217.76\$
C1700418	Manon Donais, frais déplacement annuel 2017	200.00\$
C1700419	Josée Rochette, frais déplacement annuel 2017	100.00\$
C1700420	Développement Innovations Haut-Richelieu, configuration Wi-Fi et	
	ATA du photocopieur	161.83\$

Pour un total de : 13 131.03\$

2017-12-186 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 13 131.03\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. ADOPTÉE.

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

Salaire des élus		Décembre 2017	2 730.28\$
Salaire des employés (admin., voirie et parc)		Novembre 2017	7 875.18\$
C1700393	Super Soir Venise, diesel camion	s service incendie	233.15\$
C1700394	L'Homme et fils inc., frais de po	ste et timbres	241.68\$
C1700395	Garage Yves St-Laurent, essence camion voirie		
C1700396	Financière Manuvie, assur. Collective – Décembre 2017		
C1700397	Gestim inc,. serv. Inspection municipale – Novembre 2017		3 153.07\$
C1700398	Agence du revenu du Canada, retenue sur salaire		
L1700103	Solution Burotic 360, location 3	mois du photocopieur	510.49\$
L1700104	Hydro-Québec, électricité lumièn	res de rues	671.22\$
L1700105	Hydro-Québec, électricité du garage et pavillon des loisirs		271.24\$
L1700106 Desjardins services de cartes, épandeuse à sel et sable, chambre congrès FQM			s FQM
	Bonbons et décorations Hallowe	en, repas vote par anticipation	1 537.28\$
L1700107	MRC Haut-Richelieu, gestion matières résiduelles – Décembre 2017		4 886.86\$
L1700108	Hydro-Québec, électricité Centre communautaire		817.51\$
L1700109	Hydro-Québec, électricité PM-1		231.75\$

Pour un total de : 24 917.18\$

Dépenses autorisées par résolution

	Pour un total de :	16 779.39\$
C1700400	Librairie Moderne, cadeaux Fête de Nöel (2017-10-163)	1 544.74\$
C1700399	B. Frégeau & fils inc. déneigement 2017-2018 vers. 1/3 (2016-09-141)	14 027.41\$
C1700392	Animagerie, spectacle Fête de Nöel (2017-10-163)	1 207.24\$

5. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier à traiter.

6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

Aucun dossier à traiter.

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) DEMANDE DE NETTOYAGE DE LA BRANCHE 61 DE LA RIVIÈRE DU SUD

2017-12-187 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QU'une demande soit faite auprès de la MRC du Haut-Richelieu afin que des travaux de nettoyage et d'entretien soient effectués dans la branche 61 de la Rivière du Sud;

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Sébastien avise la MRC du Haut-Richelieu de son intention de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains situés sur le territoire de la municipalité et à cet effet, demande à la MRC de produire un projet de répartition avec une marge de plus ou moins 10% d'erreur, à titre indicatif seulement, sans obligation de la part de la municipalité de maintenir ce mode de répartition;

QUE le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés. ADOPTÉE.

8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) DEMANDE DE RENCONTRE À LA MUNICIPALITÉ HENRYVILLE

CONSIDÉRANT QUE le 6 octobre 2015, par la résolution 2015-10-195, le conseil de Saint-Sébastien a fait la demande au conseil de Henryville pour qu'un comité consultatif soit formé tel que l'article 6.0 de l'entente pour les travaux d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le 27 mai 2016, une lettre enregistrée a été envoyée à la municipalité d'Henryville pour une demande de rencontre dans les plus brefs délais afin de discuter de l'avenir de l'usine d'assainissement;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} août 2017, par la résolution 2017-08-140, le conseil de Saint-Sébastien a fait une deuxième demande de rencontre au conseil de Henryville pour discuter de l'avenir de ladite usine et ce, dans les plus brefs délais;

CONSIDÉRANT QU'EN date du 5 décembre 2017, aucune rencontre n'est encore prévue à l'agenda;

EN CONSÉQUENCE:

2017-12-188 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les membres du conseil réitèrent pour une troisième et dernière fois, leur demande de rencontre avec le conseil de la municipalité d'Henryville afin de discuter de l'avenir de l'usine de traitement des eaux usées. ADOPTÉE.

9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

A) AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 492 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller M. Michel Morin, qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement 492 relatif au traitement des élus municipaux.

2017-12-189 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le projet de règlement 492 relatif au traitement des élus municipaux soit adopté tel que présenté. ADOPTÉE.

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN

PROJET DE RÈGLEMENT 492 Règlement relatif au traitement des élus municipaux

ARTICLE 1

Le présent règlement remplace les règlements 458 et 488 relatif au traitement des élus municipaux.

ARTICLE 2

Le présent règlement fixe le traitement du maire et de chaque conseiller de la Municipalité de Saint-Sébastien, le tout pour l'exercice financier de l'année 2018 et jusqu'à l'année 2021 inclusivement.

ARTICLE 3

Les dits traitements seront divisés entre une rémunération de base et une allocation de dépenses. L'allocation de dépenses devant être égale à 50% de la dite rémunération de base. Cette allocation est versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes au poste que le membre ne se fait pas rembourser, conformément au chapitre III de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* concernant le remboursement de dépenses.

Ces traitements se définissent comme suit :

Maire: 10 697.\$ Rémunération de base annuelle

5 349.\$ Allocation de dépenses

Conseiller : 3 566.\$ Rémunération de base annuelle

1 783.\$ Allocation de dépenses

ARTICLE 4

En cas d'absence du maire ou pendant la vacance à cette charge, lorsque la durée du remplacement du maire par le maire suppléant atteint 21 jours consécutifs, la municipalité verse au maire suppléant une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive, à compter du vingt-deuxième (22°) jour de remplacement, et ce, jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération que le maire a le droit de recevoir durant cette période.

Lorsque l'absence du maire est inférieure à 21 jours consécutifs, le conseiller agissant comme maire suppléant a droit à une rémunération additionnelle de 125\$ pour toute séance du conseil qu'il préside durant cette période.

ARTICLE 5

En outre les traitements ci-haut mentionnés, le conseil pourra aussi autoriser le remboursement des dépenses de voyages ou autres dépenses réellement encourues par un membre du conseil pour le compte de la municipalité pourvu qu'elles aient été autorisées par résolution du conseil.

ARTICLE 6

Le présent règlement rétroagit au 1er janvier 2018.

Martin Thibert, Manon Donais,

Maire Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le 5 décembre 2017 Projet de règlement adopté le 5 décembre 2017 Avis public le 7 décembre 2017 Règlement adopté le Avis public le

B) AVIS PUBLIC ET ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2017

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

2017-12-190 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le calendrier ci-après décrit, soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui se tiendront le mardi et qui débuteront à 20h00.

9 janvier 3 juillet
6 février 7 août
6 mars 4 septembre
5 avril 2 octobre
1er mai 6 novembre
5 juin 4 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la municipalité. ADOPTÉE.

	, ,	, ,	,			
C)	DEPOT DES	INTERETS	PÉCUNIA	IRES DES	MEMBRES	DU CONSEIL

Tous les membres du conseil municipal déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums*.

D) RAPPEL DE LA TENUE DE LA RÉUNION PORTANT SUR LE BUDGET 2018

La directrice générale, Mme Manon Donais, fait un rappel à l'effet qu'une séance spéciale du conseil municipal, portant exclusivement sur l'adoption du budget 2018, aura lieu mardi le 12 décembre 2017, à 20h00, à la salle du conseil municipal située au 176, rue Dussault.

decement 2017, a 201100, a la banc da combon mamorpar brace da 170, lac B abbaard
<u>10. VARIA</u>
Aucun point n'est ajouté.
11. COURRIER
Aucun courrier.
12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
2017-12-191 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Morin, appuyer par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20h30. ADOPTÉE.
Martin Thibert, Manon Donais,

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Maire